



**ANNALES
DE
L'UNIVERSITE
MARIEN NGOUABI**

Sciences Economiques et de Gestion

VOL. 18 - N° 2 - ANNEE 2018

ISSN : 1815 - 4433

www.annalesumng.org

**ANNALES
DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**



VOLUME 18, NUMERO 2, ANNEE 2018

www.annaesumng.org

SOMMAIRE

Directeur de la publication :

J. R. IBARA

Rédacteur en chef :

J. GOMA-TCHIMBAKALA

Rédacteur en chef adjoint :

M. M. A. NDIINGA

Comité de Lecture :

F.V. AMOUSSOUGA (Cotonou)

B. BEKOLO-EBE (Douala)

A. BIAO (Parakou)

N. BIGOU LARE (Lomé)

H. DIATA (Brazzaville)

J. ISSA SAYEGH (Dakar)

M. KASSE (Dakar)

S. LENGA (Brazzaville)

B. MAKOSSO (Brazzaville)

G. Aké N'GBO (Abidjan)

A. ONDO-OSSA (Libreville)

YAO NDRE (Abidjan)

Comité de Rédaction :

F. DZAKA KIKOUTA (Brazzaville)

J.A. MAMPASSI (Brazzaville)

Webmaster :

R. D. ANKY

Administration – Rédaction :

Université Marien NGOUABI

Direction de la Recherche

B.P. 69, Brazzaville – Congo

E-mail : annales@umng.cg

ISSN : 1815 - 4433

- 1 **Réflexion sur la construction des territoires économiques, solution alternative à la diversification économique du Congo**
F. NGANGOUE, J. J. M. BAZABANA
- 19 **Effets des chocs pétroliers sur les variables macroéconomiques en république du Congo**
A. F. AKOUELE
- 32 **Effets du déclassement sur le salaire chez les jeunes au Congo**
T. C. NGASSA
- 45 **Les déterminants de la déforestation : cas du bassin du Congo**
J. C. BOZONGO
- 57 **Relation entre la consommation d'énergie et la croissance économique dans les pays de la CEMAC.**
H. LEKANA
- 72 **La fécondité affecte-t-elle la pauvreté au Niger ?**
A. B. MAHAMAN YAOU, M. N. MALAM MAMAN
- 84 **Financement de l'offre agricole au Congo : banques ou État ?**
R. F. D. BANY
- 101 **Effets de l'annulation de la dette et de la qualité des institutions sur la croissance économique dans les pays de la CEMAC**
P. G. BATILA NGOUALA KOMBO
- 114 **Accès au crédit agricole et performance agricole dans la zone office du Niger : cas de la culture du riz**
A. K. DIAMOUTENE

- 126 **Déterminants de l'acceptation du paiement mobile à Brazzaville**
A F. EPOLA, J. A. GANGA-ZANDZOU,
- 139 **Investissements publics en infrastructures de transport et croissance économique : analyse des effets de seuil au Congo**
S. ETSIBA,
- 154 **Déterminants de l'accès au financement public des PME en république du Congo**
U. J. A GANGA-ZANDZOU
- 168 **Libéralisation commerciale et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne**
Y. N. GOLO
- 187 **L'industrialisation peut-elle constituer une solution au problème d'emplois dans les pays d'Afrique subsaharienne ?**
M. M. A. NDINGA,
NGAKALA AKYLANGONGO,
M. A. ITOUA
- 203 **Problématique de la diversification de l'économie congolaise : Analyse par l'approche multidimensionnelle**
F. C. MAMPOUYA-M'BAMA
- 218 **Effets du développement financier sur la croissance économique par le canal de l'instabilité financière en Union économique et monétaire : cas de l'UEMOA**
M. MARONE
- 238 **Corruption et investissement privé dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)**
D. B. LOUBELO
- 252 **Les déterminants de la croissance économique : cas de la république du Congo**
I. F. OKOMBI
- 269 **Déterminants de la croissance économique dans les pays de la CEEAC**
J. G. MOUANDA MAKONDA
- 283 **Effets de l'intégration financière sur la synchronisation des cycles économiques : cas de la CEMAC**
G. S. MBOU LIKIBI
- 300 **Déterminants de l'accès au crédit-bail dans le secteur agricole en république du Congo**
B. S. IKIEMI

- 313 Effets de débordement des politiques budgétaires dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)**
J. R. F. KOUIKA BOUANZA
- 334 Pauvreté, travail et réussite scolaire au secondaire au Congo**
S. B. MBOKO IBARA
- 347 Effets de l'éducation sur le bonheur au Congo**
O. E. NGAKALA AKYLANGONGO
- 358 Effets de la dette sur la cyclicité de la politique budgétaire : cas de la CEMAC**
M. OKIEMY
- 370 Effets de la consommation des produits agricoles sur la sécurité alimentaire au Congo : cas de la farine de manioc (foufou)**
M. R. SAH, D.D. ONOUNGA
- 385 Valorisation des produits forestiers non ligneux sur le revenu des ménages au Congo : cas des marantacées**
M. R. SAH



RÉFLEXION SUR LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES ÉCONOMIQUES, SOLUTION ALTERNATIVE À LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DU CONGO

NGANGOUE F, BAZABANA J. J. M.
Faculté des Sciences Économiques
Université Marien N'Gouabi
Brazzaville – République du Congo
Email : fnngangoue402@gmail.com
jbazabana@yahoo.fr

RESUME

L'objectif de cet article est d'analyser, en s'appuyant sur les deux piliers de la construction territoriale, à savoir la coordination des acteurs et la valorisation des ressources territoriales, les modalités de construction des territoires économiques au Congo en vue d'une diversification de l'économie nationale. Partant de l'évolution économique et sociale du Congo, deux types de politiques économiques ont été distinguées suivant une chronologie épousant les orientations politiques du pays: Une politique «économique centralisée et planifiée» mise en œuvre à partir des années 70 inspirée de l'approche marxiste de type soviétique et ayant pour conséquences une polarisation de l'espace national autour de deux grandes villes et une marginalisation économique des territoires ruraux; Une politique «économique libérale» développée à partir des années 90, dotée d'un programme de grands travaux, ayant pour conséquences l'amélioration de la circulation des biens et des personnes depuis tous les chefs-lieux des départements, et une marginalisation des bassins de production. Pour un développement économique diversifié du Congo, une approche alternative est proposée une réorientation des politiques économiques tenant compte de la dimension territoriale..

Mots-clés : : diversification économique, dynamique territoriale ; développement local ; territoires économiques ; politique économique.
Classification JEL : R58, R42, R23, O13, O18.

ABSTRACT

This paper focuses on the analysis based on the two pillars of the territorial construction notably the coordination of actors and the valorization of territorial resources , the modality of the construction of the economic territories in the republic the Congo aiming at the diversification of the national economy. Based on the social and economic growth, two types of economic policies had been pointed out in accordance with the country's policies in the issues: a policy «centralized and planned economy " implemented in the 70s inspired from the Marxist approach of the soviet style whose consequences resulted in polarization of the national space of the two large cities and economical marginalization of the rural territories; a "liberal economic" policy developed in the 90s, granted of a huge program of great works , whose consequences are free circulations of goods and people within the majors departments , and a marginalization of basin of production. For a diversified economic development of Congo, an alternative approach is proposed: a redirection of economic policies centered on territorial dimension.

Key words : economic diversification, territorial dynamic, local development, territorial economics, economic policies..
JEL Classification : : R58, R42, R23, O13, O18.

INTRODUCTION

Le Congo est parmi les économies les plus rentières d'Afrique subsaharienne parce que très dépendante des ressources financières générées par l'exportation du pétrole qui représente depuis cinq décennies près de 65% du PIB, 75% des recettes publiques et 80% de la valeur des exportations¹. Ce secteur (à très haute intensité de capital et structurellement extraverti) a peu d'effets sur la dynamique entrepreneuriale et sur la création d'emplois dans le pays. Malgré un taux de croissance annuel moyen de 5%, les revenus générés ces dernières années par l'exploitation pétrolière n'ont pas permis de réduire le chômage et la pauvreté², puisque la moitié des congolais (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté³ et 70% de la population rurale est touchée par la pauvreté.

La prépondérance du secteur pétrolier dans la structure productive du pays traduit les difficultés des pouvoirs publics à engager une transformation structurelle profonde de l'économie. Néanmoins, certains pays pétroliers⁴ ont su résorber ce syndrome en mettant en œuvre des politiques budgétaires restrictives accompagnées d'une baisse du niveau d'imposition. Le Congo à travers les programmes d'ajustement structurels (PAS) a également mis en œuvre les politiques similaires durant les quarante dernières années, mais le syndrome hollandais⁵ (Koutassila (1998) et ces conséquences continuent à affecter l'économie du pays (chute de l'investissement privé, désindustrialisation, « désagriculturisation », chômage massif).

Ainsi, le risque élevé d'une économie trop dépendante du pétrole et la récurrence du syndrome hollandais militent en faveur d'une politique économique qui postule une diversification durable des sources de croissance. Les politiques économiques en faveur de la diversification économique qui ont été menées depuis des années, ont eu peu d'effets du fait de la non implication des acteurs locaux et de la non prise en compte des chaînes de valeur au niveau local. Cette situation de faits est illustrée par le projet de création des zones économiques spéciales (ZES) initié récemment

par les pouvoirs publics. Ce projet a été conçu dans une approche de l'économie industrielle basée sur la production des biens et services standards avec un faible ancrage territorial. Le Plan National de Développement (PND) qui a servi comme cadre d'orientation stratégique du gouvernement durant la période de 2012 à 2016 révèle également des incomplétudes sur le plan méthodologique. Il intègre une dimension territoriale qui s'articule autour du développement des grappes qui révèle des incomplétudes du fait que les sept grappes identifiées pour la diversification de l'économie congolaise sont éloignées des dynamiques économiques locales.

Sur le plan méthodologique, les stratégies de diversification économique promues au Congo ces dernières années ont été souvent appréhendées selon une approche, strictement sectorielle et sur la base de filières principalement orientées vers le marché mondial⁶. Cette approche n'est pas suffisante pour favoriser une véritable transformation structurelle de l'économie. Elle présente des faiblesses du fait qu'elle évolue dans une logique verticale souvent imposée par le haut. Des milliers de milliards dépensés pour le développement du secteur privé hors pétrole n'ont pas permis au pays d'atteindre des résultats macroéconomiques satisfaisants. D'après les résultats du rapport suivi/évaluation du PND⁷, le taux de croissance du PIB hors pétrole est passé de 5,8% en 2011 à 9,7% en 2012 et à 8,9% en 2013. Celui des activités de la branche Agriculture a suivi le même rythme d'évolution sur la même période passant de 6,8% à 7,8% puis à 9,8%. Le taux de croissance économique de la branche Sylviculture a été stable les deux premières années se situant autour de 3,0% et atteint 3,8 en 2013. Le taux de croissance économique de la branche BTP et Construction, après un pic en 2012, soit 10,5%, a connu une légère baisse pour se situer à 9,5 en 2013.

Malgré cette embellie sur deux ans au niveau de quelques branches, les valeurs réalisées, après un pic en 2012, sont en dessous des valeurs cibles et connaissent une tendance baissière. La

1 - Cf. rapport FMI, n°13/282

2 - DSRP (septembre 2007) s'appuyant sur les données issues de l'Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM, 2005), de l'enquête démographique et de santé (EDS, 2006).

3 - Le seuil de pauvreté est estimé à 544 FCFA par adulte et par jour.

4 - Il s'agit de la Norvège et du Canada.

5 Le syndrome hollandais a été théorisé par les économistes américains Corden et Neary, en 1982.

6 - La stratégie vise à diversifier l'économie congolaise en mettant un accent particulier sur la promotion des investissements et le développement du secteur privé hors pétrole. Il concerne principalement quatre secteurs : la transformation du bois, l'agro-industrie, le transport et la logistique, et le secteur minier.

7 - DGP (avril 2014), Rapport annuel d'avancement du PND 2012-2013. Draft-provisoire, Brazzaville, Congo

faiblesse de ces résultats bien que partiels maintient la primauté du pétrole dans le PIB.

De ce fait, l'accélération de la transformation structurelle de l'économie congolaise appelle de nouvelles approches du développement, plus horizontales qui impliquent les principaux acteurs au niveau local. La question que l'on se pose dans ce contexte particulier est celle de savoir : la construction des territoires économiques est-elle une solution pour la diversification de l'économie congolaise ? Pour répondre à cette question, nous suggérons l'hypothèse selon laquelle, la construction des « territoires économiques » constitue une alternative pour la valorisation des ressources locales et la diversification de l'économie nationale.

La référence au « territoire économique » s'appuie sur les travaux de recherche sur les déterminants du progrès territorial qui sont au centre de certains courants de la littérature en économie géographique tels que le développement territorial qui met l'accent sur les capacités des acteurs à mettre en valeur les ressources locales, en exploitant leurs dimensions historiques, naturelles, économiques et sociales (Deffontaines 2001; Kebir et Maillat 2004). On est ici proche du concept de cause de première et deuxième natures de Krugman (1993). Dans cette vision, le lien avec la place des institutions est aussi d'une grande importance comme le résumant De Jardin, Guio et Marechal (1999) en soulignant que le « territoire n'est pas qu'un support passif pour les dynamiques économiques en présence. Son organisation, ses caractéristiques socio-économiques et institutionnelles y jouent un rôle actif ».

L'objectif de cet article est de montrer comment la construction des territoires économiques au Congo peut constituer un levier pour la transformation structurelle de l'économie nationale, tout en s'appuyant sur deux piliers de l'économie du territoire, à savoir la coordination des acteurs et la valorisation des ressources territoriales à travers l'innovation et le changement technologique. Ces deux traits de la grille de lecture des dynamiques économiques territoriales proposés par LAMARA (2009), constituent selon nous les deux variables clés d'une construction d'un territoire à partir des dotations factorielles. Elles

tiennent une place capitale dans le processus de construction et d'émergence du territoire économique. En effet, l'hypothèse fondamentale sous-jacente à cette approche est que le territoire est un construit social résultant d'un processus de coordination des acteurs, réunis pour résoudre un problème productif inédit et de valorisation de ressources territoriales qui sont activées (ou révélées) pour une dynamique renouvelée du territoire.

Du point de vue empirique, la démarche s'appuie sur une analyse comparative des effets des politiques économiques successives menées dans le pays depuis l'indépendance et leurs implications dans le développement local et territorial. Elle s'effectue en termes de pertinence et d'adéquation par rapport aux réalités locales.

Sur le plan méthodologique, le manque de données statistiques sur les agrégats régionaux ou départementaux tels que le PIB régional, la VA Régionale, le Revenu régional, nous ont amené à adopter la démarche méthodologique s'appuyant sur la grille des dynamiques territoriales proposée par LAMARA, à savoir la coordination des acteurs et la valorisation des ressources territoriales. Pour illustrer le processus de construction d'un territoire économique, nous nous sommes appuyés sur le département de la SANGHA dont la dotation en ressources génériques et spécifiques est forte. A cet effet, dans une démarche prospective, ce département a bénéficié de plusieurs projets dans le cadre du PRODER qui sont susceptibles de constituer une base d'industrialisation des chaînes de valeurs locales.

A cette fin, les données utilisées dans cette réflexion sont issues des études diverses réalisées au Congo et dans d'autres pays à ce sujet. Il s'agit des données issues des deux derniers Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H) de 1984 et de 2007, des données des rapports de suivi/évaluation du PND 2012-2013, des données des enquêtes congolaises auprès des ménages (ECOM, 2005 ; 2011), et des données de l'enquête démographique et de santé EDS (2006)⁸.

La suite de l'article est organisée en trois parties. La première partie, qui porte sur la

⁸ Enquête menée par le Comité national de lutte contre la pauvreté.

revue de littérature, présente les approches territoriales du développement tout en spécifiant comment elles appréhendent le concept de diversification économique. La deuxième partie plus empirique, analyse les effets des politiques économiques conduites dans le pays et leurs conséquences sur la structuration socio-économique des territoires⁹. Dans la troisième partie, plus prospective, la réflexion est centrée sur la trajectoire de qualification et de construction d'un territoire économique ouvert dans le contexte congolais, en s'appuyant sur le département de la Sangha. En effet, la révélation, la valorisation et la spécification des ressources par la coordination des acteurs conditionnent l'émergence des territoires économiques ouverts.

LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

L'apport de l'approche territoriale à l'économie de développement

La notion de territoire est présente depuis déjà deux décennies dans la littérature économique. Elle est appliquée à de nombreux domaines comme l'analyse des structures industrielles, l'environnement, l'agroalimentaire, le tourisme et l'entrepreneuriat. Nous nous proposons d'examiner les bases de l'appropriation de cette notion par la théorie économique. Le bilan de cette appropriation met en évidence les points suivants :

- le territoire n'est pas initialement un concept économique, même si l'espace est présent à des degrés divers dans l'analyse économique dite «standard»;
- la référence au territoire est au départ le fait de courants hétérodoxes en économie institutionnaliste. Les développements récents de ces courants, en particulier autour de l'économie des proximités, a contribué à l'enrichissement du concept de territoire ;
- L'approche économique qui considère le territoire comme une variable endogène est celle de l'ancrage territorial des actifs, qui renvoie notamment aux théories économiques de la qualification mais aussi à

l'appropriation patrimoniale d'une identité territoriale.

La référence au territoire est présentée implicitement comme un emprunt aux autres disciplines, les travaux de Beccatini (1992) s'inscrivent dans cette logique. Le caractère « socio-économique » des districts industriels et des Systèmes Productifs Locaux (SPL) aboutit à considérer un recouvrement du territoire et de l'organisation productive basée sur des valeurs et des règles partagées à l'échelle d'un territoire. Cependant, cette vision qui suppose une résilience forte du système local, va être remise en cause par un certain nombre d'évolutions constatées empiriquement qui mettent en question l'effectivité de la résilience des districts et des SPL « réels ».

Dans une logique d'enrichissement du concept de territoire, certains auteurs ont mis en évidence l'importance des liens de proximité dans le comportement des acteurs : Pecqueur (1992) marque de ce point de vue un tournant en posant le problème de la territorialité, qu'il distingue du territoire, comme un élément du comportement des agents économiques. Ces derniers intègrent à leur stratégie, la proximité aux ressources et aux autres acteurs, mais cela ne signifie pas pour autant que l'on débouche sur la constitution d'un territoire au sens d'une dynamique productive territorialisée.

L'économie des proximités considère tout d'abord que différentes formes de proximité sont mobilisées par les acteurs économiques dans leurs stratégies non seulement d'allocation mais également de création de ressources, individuelles ou collectives. Une distinction est opérée entre « proximité géographique » et « proximité organisée ». Cette dernière forme de proximité se subdivise en proximités organisationnelle et institutionnelle. La proximité organisationnelle est basée sur une « logique d'appartenance » à une même organisation alors que la proximité institutionnelle est basée sur une « logique de similitude » des représentations, des valeurs et des règles. L'articulation des deux formes de proximité peut éventuellement conduire à des dynamiques localisées. Mais la proximité géographique en l'absence de proximité organisée ne peut être suffisante, elle peut même être une source de conflit, notamment en

⁹ Ici les territoires se réfèrent aux collectivités territoriales actuelles (départements, communes, districts).

cas de conflit d'usage sur des ressources localisées (Caron, Torre, 2005). Les analyses de la proximité ont conduit à la marginalisation du rôle de la proximité géographique en économie du territoire. Elles se veulent d'ailleurs explicitement une critique des approches précédentes en termes de « territoire postulé », notamment à travers la prise en compte d'une « identité territoriale » posée de manière exogène.

Le point théorique sur la diversification économique

La diversification économique est une notion complexe et polysémique dont les acceptations varient selon les auteurs des différentes disciplines des Sciences Humaines et des Sciences de Gestion. Peu importe son degré de complexité, il ressort de plusieurs acceptations (Rosenstein-Rodan, 1943 ; Penrose, 1959 ; Marris, 1964; Léontief, 1986; Clemenson, 1992; Berezin et al, 2002, etc.) que la diversification touche la dimension microéconomique et macroéconomique.

Sur le plan microéconomique, la diversification est une stratégie de développement de l'entreprise caractérisée par l'extension de sa gamme de produits. Par contre, sur le plan macroéconomique, la diversification économique est le processus de transformation structurelle d'une économie qui migre, d'un tissu économique dominé par les secteurs d'activités primaires (ressources naturelles, agriculture, etc.), vers les secteurs secondaires (industrie de transformation, manufactures, etc.) et tertiaires (commerce, tourisme, etc.) (Petit et Barghouti, 1992). Cependant, ce processus dynamique et normatif ne se traduit pas nécessairement par la disparition des secteurs primaires, mais il se caractérise seulement par la réduction de l'importance relative de leur contribution dans la création de richesse de l'économie concernée.

Selon Kamgna (2010), la diversification économique permet à une économie de ne pas être excessivement tributaire des secteurs économiques fondées sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles, mais plutôt dans une perspective de recherche de compétitivité par l'identification et l'élargissement des champs d'activités porteurs et susceptibles de créer de la valeur ajoutée.

La diversification de la production peut être horizontale et/ou verticale : la diversification horizontale vise l'émergence d'un nouveau

secteur d'activité, tandis que la diversification verticale consiste à élargir la gamme de produits fabriqués dans un même secteur, afin d'aboutir à la constitution d'une filière complète partant du produit de base jusqu'aux produits ou services incorporant une plus forte valeur ajoutée (BEAC, 2007).

Selon la Commission Économique de l'Afrique des Nations Unies(2006), cinq éléments agissent sur le processus de diversification, à savoir: les facteurs physiques (investissement, capital humain); les politiques publiques (politiques budgétaires, commerciales et industrielles) et leur impact sur le renforcement des PME et PMI; les variables macroéconomiques (taux de change et d'inflation, soldes extérieurs); les variables institutionnelles (gouvernance, environnement des affaires); l'accès aux marchés et aux financements.

Le concept de diversification ayant été défini, il est important maintenant d'examiner comment les approches territoriales du développement l'abordent.

Les approches territoriales du développement et la diversification économique

Dans le sillage de la théorie des pôles de croissance, il s'est développé un corpus théorique en développement régional composé de plusieurs approches dont le développement endogène, le développement local, le développement communautaire, les districts industriels, les milieux innovateurs, l'économie sociale et le développement territorial. Ces analyses se constellent autour de deux positions théoriques divergentes quant à la réponse à la question de la nature du processus de développement régional qu'il faudrait mettre en œuvre pour transformer structurellement l'économie nationale. Ces deux réponses qui peuvent être fournies sont : la réponse classique du développement fonctionnel et la réponse critique du développement territorial.

- Le modèle classique du développement fonctionnel

Dans la théorie économique, le régulateur naturel est le marché. L'échange, la non régulation, la libre action d'agents indépendants doivent définir l'ensemble des paramètres de la vie économique. En termes spatiaux, on débouche sur une logique de la spécialisation productive des espaces (Ricardo, 1823), et de

l'intégration interspatiale. C'est l'enseignement de la théorie du commerce international : c'est par la spécialisation de chaque espace dans les activités pour lesquelles il est relativement plus productif que sera atteint l'optimum. Cet optimum est obtenu spontanément, il permet en dynamique le développement le plus rapide. Dans une telle conception, les espaces n'existent pas en tant que tel et n'ont pas d'intérêts propres. Ils ne sont qu'une contrainte de coût qui peut limiter, différer ce processus d'intégration ou lui donner une forme particulière. Le développement ainsi envisagé est de nature fonctionnelle.

Un tel développement présente des caractères particuliers qui expliquent qu'il soit entré en crise depuis une cinquantaine d'années (Ströhr, 1984). Les insuffisances de ce modèle fonctionnel classique ont amené depuis le début des années 70 à proposer un modèle de développement territorial composé de plusieurs approches dont les principales s'articulent autour des composantes du développement endogène.

- Les modèles fondés sur les composantes du développement endogène

Les principes du développement endogène n'abordent pas spécifiquement la diversification économique comme condition de réussite. Mais, l'analyse et l'observation des expériences endogènes de développement par Stöhr (1984) révèlent que la diversification régionale est un élément de réponse aux agressions externes. Son orientation multisectorielle est l'une des caractéristiques réussies de ce type de développement. Cette analyse est aussi partagée par X. Greffe (1984) et G. Benko (1981) qui soutiennent que « le développement local est une stratégie et/ou un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales (naturelles, humaines et économiques) et de ses énergies s'opposant ainsi aux stratégies d'aménagement du territoire centralisées ». D'après Ph. Aydalot, précurseur de la théorie des milieux innovateurs, la diversification est l'un des traits essentiels du milieu innovateur. Les travaux du GREMEI (Groupe de recherches

Européen sur les Milieux Innovateurs), qui ont analysé une dizaine de régions différentes en Europe et aux Etats Unis dans divers contextes, en viennent à la conclusion que les milieux innovateurs induisent une diversification du tissu économique lorsque les activités locales sont fortement interdépendantes les unes des autres. Les théoriciens du développement territorial ne sont pas en reste quand ils affirment que la diversification est un levier du développement territorial durable des collectivités locales éprouvant d'énormes difficultés dans l'arrimage des objectifs locaux et globaux. Aussi, ces auteurs¹⁰, en s'intéressant aux fondements des trajectoires de construction territoriale, ont élaboré un schéma de développement territorial basé sur la spécification, synonyme de diversification maîtrisée des activités présentes sur le territoire, et qui s'accompagne de l'émergence et de la mise en place des structures de coordination adéquates. Cette vision est partagée de plus en plus par les partenaires au développement en mettant l'accent sur l'approche territoriale pour la transformation structurelle de l'économie africaine. C'est le cas de la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)¹¹. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) s'est engagé dans cette direction en lançant le programme « rural futur », qui vise à replacer le développement rural et local dans une perspective territoriale pour la diversification économique de l'Afrique (NEPAD, 2010).

En résumé, les approches fondées sur les composantes du développement endogène promeuvent la diversification du tissu productif territorial au détriment des modèles fonctionnels classiques qui prônent des spécialisations « pointues », comme l'une des conditions initiales de la mise en œuvre de la croissance.

Sur le plan empirique, l'INSEE¹², qui a mené plusieurs études sur les régions françaises, arrive à la conclusion selon laquelle ces entités disposent des tissus productifs diversifiés. Cependant, à un niveau géographique fin (celui

¹⁰ «Construction territoriale et dynamiques productives », Rapport final, Déc.1998, sous la coordination de Jean-Benoît Zimmerman, convention d'études N°18/1997 du Commissariat Général du Plan.

¹¹ -Selon le PNUD (2012), la diversification devrait viser et comprendre à la fois le «redressement» et «l'internalisation/endogénéisation» de la structure du PIB,

l'élargissement des bases économique, sociale et géographique des principaux secteurs et zone de croissance.

¹²- INSEE flash Auvergne- Rhône-Alpes (2016), « des territoires spécialisés au sein d'une économie diversifiée », n°2, Février.

INSEE flash Auvergne- Rhône-Alpes (2015), « Un tissu industriel varié », n°15.

des bassins d'emploi) des fortes spécialisations locales existent. Elles sont liées aux origines historiques parfois anciennes de ces zones.

LIMITES DES POLITIQUES ECONOMIQUES MENEES AU CONGO PAR RAPPORT A LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES

L'objet principal de cette partie est d'analyser les limites des politiques menées au Congo par rapport à la construction des territoires. Les politiques économiques successives mises en œuvre ont eu un impact fort sur les différents territoires congolais. Les territoires urbains se sont affirmés comme les lieux centraux des activités économiques et les territoires ruraux comme des périphéries, en marge de la dynamique économique.

L'économie planifiée (1970-1990)

Cette période a connu deux événements majeurs. A partir de 1970, une politique d'inspiration socialiste a été mise en œuvre, fondée sur le contrôle par l'Etat de tous les secteurs productifs, à travers de nombreuses entreprises et offices publics, y compris dans le secteur agricole. L'exploitation pétrolière a permis financer un secteur public peu efficace et surdimensionné, notamment lors de l'ambitieux plan quinquennal 1982-86. Durant la période de 1985-1994, le pays a connu une crise nécessitant un ajustement structurel conduisant à l'arrêt des recrutements dans la fonction publique, au redimensionnement puis à la liquidation de certaines entreprises publiques (notamment l'Office de Commercialisation du Café et du Cacao et l'Office de Commercialisation des Cultures Vivrières) et à une libéralisation généralisée de l'économie.

Les actions relatives au développement territorial

Le développement local est marqué par la création en 1973, des « conseils populaires » au niveau des districts, des régions et des communes¹³. Les régions, les districts et les communes deviennent des collectivités territoriales décentralisées, dotées de la responsabilité morale et de l'autonomie financière. Ces conseils sont suspendus en 1977 et remplacés par les délégations spéciales. Ils

sont restaurés en 1980, suite à la Constitution du 8 juillet 1979 et la région est consacrée comme une « unité économique de base ». Les attributs du conseil populaire de région, de district ou de commune s'étendent à tous les domaines d'intérêt régional ou communal : vote du budget, élaboration de la politique de développement économique et social, organisation administrative.

Malgré toutes ces initiatives politiques, le législateur congolais ne s'est préoccupé ni des moyens ni des modalités du transfert des compétences et l'Etat a toujours conservé les tutelles administratives, financière et technique. Les maigres pouvoirs transférés n'ont donc pas permis aux élus locaux de définir des véritables politiques de développement capables de dynamiser les économies locales. Néanmoins, les pouvoirs populaires ont permis aux populations d'initier des travaux d'intérêt communautaire et de créer les groupements pré-coopératifs dans l'agriculture et l'élevage. Ainsi, dans la plupart des villages, les paysans ont exécuté des projets communautaires en construisant, avec les ressources propres, des écoles et des dispensaires.

L'urbanisation et les sorties d'exode

Le bilan des politiques de développement local pendant cette période tient dans un apparent paradoxe matérialisé par la « polarisation territoriale ». Ce phénomène de polarisation recouvre plusieurs aspects : l'émergence d'espaces privilégiés, la poussée générale de l'urbanisation, la concentration de la population dans les grandes villes qui, à elles seules, agglomèrent plus de 60% de la population ainsi que la quasi-totalité des activités économiques. Cette situation fait qu'aujourd'hui le déséquilibre démographique s'est beaucoup accentuée. Il y a plus de citadins que de ruraux. En effet, sur une population de 3,697 millions d'habitants¹⁴, 61,8 % des congolais habitent maintenant dans l'une des cinq plus grandes villes du pays (dont près de 1,5 millions à Brazzaville et sa périphérie), alors que cette proportion était l'inverse au début des années 70 (cf. tableau 1). Les deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) focalisent ainsi les flux financiers et commerciaux qui structurent l'économie du pays.

¹³ L'article 77 de la constitution du 24 juin 1973 confirme cette instauration

¹⁴ R.G.P.H 2007,

Tableau n°1 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon de sexe

Milieu de résidence	Sexe					
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Congo	3 697 490	100	1 821 357	100	1 876 133	100
Urbain	2 285 551	61,8	1 132 510	62,2	1 153 041	61,4
Semi urbain	434 818	11,8	212 102	11,6	222 716	11,4
Rural	977 121	26,4	476 745	26,6	500 376	26,7

Source : RGPH-2007, Vol.2. État et structure de la population, page 22

Les territoires ruraux se désertifient et plusieurs paramètres révèlent la saignée des campagnes : l'exode rural en 1984 comptait pour 72 % dans l'immigration urbaine et touchait les classes d'âge les plus actives de la population (18 à 45 ans); le taux de croissance de la population rurale n'a été que de 1,22 % par an entre 1974 et 1984, alors que celui des villes a progressé considérablement, atteignant 6,38 % par an au cours de la même période. Les personnes de plus de 50 ans sont deux fois plus nombreux dans les territoires ruraux qu'en ville. Le phénomène est encore plus net en ce qui concerne la population de 60 ans et plus, qui représentent 8,5 % de la population rurale. Cette situation se traduit, sur le plan agricole, par la diminution du nombre des actifs réels et par voie de conséquence, une baisse de la production agricole et une diminution du surplus commercialisable et des revenus.

Les marchés ruraux cloisonnés

Entre 1982 et 1986, de grands chantiers routiers ont été menés pour désenclaver le pays, et tous les chefs-lieux de département devraient être reliés par routes bitumées au chemin de fer ou à la capitale, mais les tronçons reliant les villages aux chefs-lieux de département n'ont pas été pris en compte. Ainsi, les principaux bassins de production du pays restent enclavés. L'approvisionnement des marchés est limité aux capacités de portage des femmes et aux stricts besoins monétaires de la famille. Pour des produits pondéreux, comme les tubercules de manioc, la banane et autres, les coûts de transport sur une distance moyenne deviennent prohibitifs. Cette situation empêche la commercialisation des produits à temps opportun et limite ainsi les échanges.

Vue d'ensemble, la structure économique des territoires ruraux congolais se traduit par une situation de marginalité économique. Cette situation s'analyse au travers de leur faible insertion aux marchés, des limites des systèmes productifs agricoles et de l'intérêt limité que portent les pouvoirs publics aux activités économiques rurales. Un tiers seulement de la population active travaille dans l'agriculture contre 60% dans les années 60. On estime que le revenu annuel d'un actif agricole varie entre 200 et 400 USD et la production des produits vivriers a largement régressé. Les exportations agricoles (café, cacao) qui représentaient 12% des exportations totales en 1970, sont devenues insignifiantes. Le déficit alimentaire n'a cessé de croître au cours de cette période, il est estimé à 500 milliards de francs CFA par an. L'agriculture repose sur les petites exploitations de 0,5 ha en moyenne qui assurent 90% de la production vivrière du pays et qui sont restées marginalisées au profit du secteur agricole étatique. La production nationale de manioc qui est l'aliment de base est loin de couvrir les besoins du pays. Elle est estimée à 763 000 tonnes pour un rendement faible de 5 tonnes par ha.

Bien que la population des territoires ruraux soit en majorité composée de paysans polyculteurs, c'est juste le petit surplus agricole accidentel qui donne lieu à une activité commerciale. L'activité commerciale porte sur la vente des produits du cru locaux (produits agricoles, objets artisanaux, produits d'élevage et de la pêche) et des produits manufacturés importés. Sur ces marchés, l'offre agricole est très homogène car tous les paysans récoltent les mêmes produits aux mêmes moments. Ces

marchés sont souvent dans une situation de monopole dominés par quelques commerçants.

Intérêt limité de l'État à la modernisation rurale

Mais curieusement, depuis toujours la contribution du secteur agricole au PIB est marginale. Dans les années 90, l'État en se désengageant du secteur agricole a considérablement compliqué la tâche du secteur privé qui n'avait pas été préparé à faire face à un tel changement. Insuffisamment outillé, le secteur privé n'a pas pris la relève pour assurer de manière fiable et suivie les fonctions d'approvisionnement, de conseil, de financement et de commercialisation. C'est ce qu'André GUICHAOU¹⁵ appelle la liquidation du « Monde paysans » congolais.

En outre, le secteur agricole manque cruellement de réglementation, sa libéralisation ne s'étant pas accompagnée de textes d'application. L'absence de loi sur le régime foncier, se conjugue à un manque de financement¹⁶ et à une fiscalité inadaptée.

En somme, le caractère artificiel des différentes actions politico-économiques dans le secteur agricole illustre bien l'indigence de la réflexion sur les problèmes agraires. L'État semble donc peu à même d'influer sur le destin des populations rurales, abandonnant celles-ci à l'arbitrage d'un hypothétique secteur privé, à un primat généralisé de la « loi du plus fort » et en un jeu auquel les paysans sont en général perdants.

L'économie libérale (1992 à 2015)

Les points saillants pendant cette période concernent l'atteinte en 2010 du point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) qui a permis au Congo de bénéficier d'un allègement de près de 50% du montant de sa dette extérieure et de réorienter ainsi les "économies réalisées" dans la réalisation d'infrastructures sociales de base. De plus, les revenus pétroliers se sont fortement accrues suite à l'évolution favorable du marché pétrolier qui a permis à l'État de financer des projets d'investissements de grande envergure. C'est ainsi qu'un vaste et ambitieux programme

permettant le désenclavement des départements du Congo a été lancé en 2004.

Les actions en lien avec le développement territorial

Cette période est marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de décentralisation inspirée par la Conférence Nationale Souveraine (organisée en 1991) qui a souligné l'excès de la centralisation des décisions publiques des années précédentes. La constitution qui en est issue a fait du Congo un « État décentralisé ». Suite à l'instabilité politique de 1997, l'acte fondamental qui régit la période de transition de 1998 à 2002, avait suspendu cette expérience de décentralisation. Et la constitution du 20 janvier 2002 a instauré de nouveau la décentralisation à travers ses articles 174 et 175. Celle-ci est comprise comme un système d'organisation des structures administratives de l'État qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes des départements ou des collectivités locales.

La loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 consacre la division du territoire national en départements, communes, communauté urbaine et rurale, arrondissements, districts et village. La nouvelle organisation territoriale vise le déploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire, la création des conditions d'émergence d'une administration orientée vers le développement et la promotion de la démocratie locale. La loi détermine également les domaines de compétences¹⁷ des collectivités locales et les conditions de leur transfert progressif.

Une loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a été promulguée en octobre 2014. Des schémas départementaux d'aménagement du territoire sont en cours de réalisation pour compléter le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) adopté par le gouvernement en 2005. Le plan national de développement (PND) 2012-2016 fait du développement équilibré et durable un des cinq principaux axes de la stratégie de réduction de la pauvreté. A travers ce pilier, le gouvernement entend mieux équilibrer le développement dans les différents départements du pays en mettant

¹⁵ A. GUICHAOU (1989) – Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale. Tome 2 – la liquidation du monde paysan congolais, Paris, L'Harmattan.

¹⁶ L'agriculture parent pauvre du budget congolais.

¹⁷ Les compétences faisant l'objet de transfert sont : la planification, le développement et l'aménagement du territoire,

l'urbanisation et l'habitat, l'enseignement public, la santé, l'action sociale et la protection civile, l'environnement, l'agriculture, la pêche et l'élevage, le tourisme et loisirs, l'administration des finances et la commerce, les sports, les eaux, la forêt et la chasse, les travaux publics et les transports, les mines, l'énergie et l'hydraulique, l'emploi.

en œuvre des programmes axés sur la décentralisation et l'aménagement du territoire. Un ministère de l'Aménagement du territoire a été créé en septembre 2012 pour piloter les politiques publiques spatiales. Le ministère dispose d'une Direction générale de l'aménagement du territoire, d'une Direction générale du développement local chargées de conduire la prospective territoriale et de traduire ses orientations en actions concrètes et d'une Direction générale des grands travaux. Ces Directions ont piloté la mise en œuvre des programmes volontaristes d'investissements publics, notamment la construction et la réhabilitation d'infrastructures économiques et sociales dans les différents départements du pays à travers le programme de municipalisation accélérée.

Le programme de la municipalisation accélérée

Le programme de la municipalisation accélérée a déjà concerné les 12 départements choisis alternativement dans la partie Nord et la partie Sud du pays¹⁸. Des investissements estimés en moyenne à 450 milliards de FCFA ont été réalisés dans chaque département pour une durée de cinq ans. Les investissements en infrastructures routières ont permis au pays de disposer d'un réseau routier bitumé de près de 3000 km, contre moins de 1000 km au début de l'année 2000. Les routes d'intérêt départemental ou interdépartemental sont aménagées sur plus de 9000 km. Plus de 100 ouvrages de franchissement ont été construits. Sur le plan sous régional, le Congo est relié au Gabon, au Cameroun et à l'Angola par routes bitumées. En matière de production d'énergie, le programme a permis la réalisation des centrales à gaz, des centrales thermiques et d'un barrage hydroélectrique de 120 mégawatts.

Le programme a eu un impact positif dans la structure socio-économique du pays. En effet, en dix ans la municipalisation accélérée a généré un actif, à titre d'indicatif : 200 kilomètres de voiries urbaines, 42 hôtels de préfecture, sous-préfecture, et environ 35 autres bâtiments publics, 349 postes de transformation électrique, 673 kilomètres de ligne de moyenne tension, 746 kilomètres de lignes à basses tension, 13 usines d'eaux potables et 320 kilomètres de réseau d'eau. Aussi, des édifices

administratifs ont été construits ; il s'agit de logements pour les fonctionnaires, des marchés, gares routières, écoles, centres de santé, stades, palais présidentiels, etc.

A l'inverse, ce programme qui renvoie à la distribution d'équipements et d'infrastructures spécifiques dans les centres urbains secondaires (2^{ème} niveau de l'armature urbaine au Congo) laisse dans l'enclavement total les principaux bassins de production. On assiste à une évolution tendancielle affectant la répartition spatiale de la population, suscitée par une amélioration de la circulation des personnes et des biens en quête d'équipements et services nouvellement installés. D'une façon générale, selon le RGPH 2007, 423 personnes sur 1000 ont déjà transféré leur lieu de résidence d'origine. Cette mobilité qui touche tous les départements, désormais désenclavés, est très différenciée. Dans la partie Sud, le département de la Bouenza qui dispose d'un potentiel industriel se maintient avec un solde migratoire de (-75). Le département du Niari qui était une zone d'immigration devient une zone d'émigration en 2007 avec un solde migratoire de (-26 115) et continue même à se vider au profit de Brazzaville et de Pointe Noire. Le département de la Lékoumou se vide au profit des départements du Niari et de la Bouenza. Les départements proches des grandes villes (Kouilou et Pool) subissent de plein fouet le contre coup de l'attraction urbaine. Dans la partie Nord, les départements des Plateaux, de la Cuvette, de la Cuvette Ouest et de la Sangha sont également touchés par les migrations vers Brazzaville.

En ce qui concerne l'amélioration de la circulation, elle ne touche que les chefs-lieux des départements du pays, sortis de l'enclavement et de leur isolement. Par exemple, la durée du trajet entre Brazzaville et Ouessou (900 km) a été réduite de façon significative à 9 heures contre quatre à cinq jours auparavant. De même, le Port maritime de Pointe Noire est devenu accessible aux acteurs économiques de tous les départements.

Mais cette politique d'aménagement du territoire qui correspond à la programmation spatialisée d'équipements et des services, ne s'est pas accompagnée d'une politique volontariste de soutien aux économies rurales¹⁹.

¹⁸ La municipalisation accélérée a concerné tous les départements: Pointe-Noire et Kouilou (2004), Likouala (2005), Niari (2006), Cuvette (2007), Brazzaville (2008 à 2010), Cuvette Ouest (2011), Pool (2012), Plateaux (2013), Lékoumou (2014), Sangha (2015), Bouenza (2016).

¹⁹ A en croire une agricultrice de Kinkala, chef-lieu du département du Pool, « il aurait fallu aussi construire des hangars de stockage pour les produits agricoles, avec des chambres froides »

Une dynamique des territoires ruraux inchangée

La structure économique des territoires ruraux est restée inchangée. Pourtant l'environnement est favorable à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'éco-tourisme et aux services. Ces territoires, qui disposent d'énormes potentialités (cours d'eau, forêt, terres abondantes et fertiles) sont toujours sous-exploités. Des champs de café, de cacao et de palmeraies sont restés à l'abandon. L'activité économique dans les territoires ruraux semble au ralenti et l'enclavement des bassins de production continue de freiner leur décollage. La pénurie des produits agricoles et halieutiques touche presque tous les territoires ruraux et la plupart des produits de première nécessité viennent de Brazzaville : riz, conserves, oignons, produits congelés importés d'Europe.

Ces départements n'approvisionnent plus que partiellement les grands centres urbains si bien qu'une part importante des produits vivriers en vente dans les centres urbains provient de la RD Congo, du Cameroun, du Tchad et de la Centrafrique (pour la viande de bœuf).

Cette nouvelle politique de distribution spatiale des équipements a mis un terme à la politique discriminatoire qui consistait à concentrer tous les efforts de modernisation exclusivement aux deux grandes villes. Il en résulte une augmentation du trafic des marchandises et des voyageurs suscités par : une réduction des temps de trajets ; des économies sur les coûts de transport ; une amélioration de la desserte des lieux d'achats des produits ; une accessibilité des chefs-lieux de département ; une dépendance accrue des territoires ruraux vis-à-vis de l'approvisionnement urbain ; une ouverture commerciale sur le Cameroun, le Gabon, l'Angola, la RDC et bientôt sur la RCA.

Le constat suivant se dégage de notre analyse : il n'existe guère dans les territoires ruraux congolais de dynamiques propres de développement. Cette absence de dynamique est en partie due à l'enclavement de ces territoires. Mais les problèmes des territoires ruraux ne se ramènent pas pour l'essentiel à des problèmes d'éloignement et de faible densité. Aussi, nous savons maintenant que les conditions matérielles d'existence des populations rurales les incitent plus à la résignation tout en privilégiant l'immédiateté

qu'à initier des actions allant dans le sens du développement.

En résumé, les politiques menées au Congo n'ont pas abouti à une construction des territoires. Les politiques mis en œuvre n'ont pas corrigé ces faiblesses en définissant une structuration de l'espace congolais en onze zones qui tiennent compte de la carte administrative et des vocations économiques. De même, l'armature urbaine proposé par ce document semble lourde dans l'état actuel des choses : 14 villes dont 2 métropoles de référence, 7 métropoles d'équilibre, 5 pôles départementaux, 49 communautés urbaines secondaires avec 15 pôles intermédiaires, 16 pôles secondaires, 17 pôles frontaliers et 41 communautés rurales.

Toutefois, on peut considérer cette structuration et ce découpage comme des axes d'action pour une politique de localisation des activités, en vue de diversifier l'économie nationale. Il y a cependant des réserves à faire. En effet, suivre la vocation économique « naturelle » de ces régions est une bonne chose, il faut surtout engager des transformations structurelles volontaristes en rapport avec la vision du futur de la géographie économique du pays.

Par ailleurs, les zones et leur armature urbaine ainsi définies manquent de liaisons structurelles entre elles, pour être en mesure de créer des territoires économiques ouverts et intégrés. L'ossature actuelle ressemble à une juxtaposition de zones plus ou moins semblables de par leur nature dans l'ensemble de l'économie nationale.

TRAJECTOIRE DE CONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE ECONOMIQUE

Cette partie porte sur est l'analyse des mécanismes économiques et sociaux de construction des « territoires économiques » susceptibles de contribuer à la diversification de l'économie congolaise. Le principal enjeu est de rendre réaliste les scénarios du FMI, qui postulent une croissance annuelle du secteur non pétrolier de 7,5%²⁰, un accroissement de plus 100% des recettes non pétrolières de 9,5% en 2012 à 28,8% en 2032. Il s'agit de montrer comment les territoires économiques sont susceptibles de structurer et de créer des cadres pertinents de développement des activités économiques. A ce niveau, une des questions

majeures est celle de la coordination des acteurs locaux (population, secteurs public et privé) dans la construction des territoires économiques et particulièrement dans la valorisation des ressources locales (développer l'appareil productif, créer des emplois, améliorer le niveau des revenus). La construction des territoires économiques ne relève pas d'une méthodologie figée. Elle s'apprécie par rapport aux enjeux qui sont définis collectivement sachant qu'un territoire, contrairement à certains tropismes, ne peut être considéré comme un ensemble unidimensionnel. Pour illustrer le processus de construction d'un territoire économique, nous allons nous appuyer sur le département de la Sangha doté du bi-pôle **Ouesso-Pokola**²¹ dont les centres relais possibles sont : Pikounda; Mokeko; Ngbala; Souanké²². Il s'agit de montrer comment le département peut passer d'un territoire géographique à un territoire économique en combinant la valorisation des ressources locales par l'innovation et le changement technologique et la coordination des acteurs locaux.

La dotation factorielle du département de la Sangha

Le département de la Sangha est situé à plus de 800 km au Nord de la république du Congo. Il est frontalier avec le Cameroun au Nord, la République centrafricaine au Nord-est et le Gabon à l'ouest. C'est la principale zone forestière du pays. Il couvre une superficie de 55 800 km² pour environ 53 047 habitants, avec une densité de 0,95 hab./km². Cette population est concentrée dans les deux principales villes du pays (Ouesso et Pokola), le long des axes routiers et dans les chantiers forestiers. Le climat est de type guinéen forestier, sous type équatorial et se caractérise par une pluviosité presque permanente (environ 1600 à 1700 mm/an). L'humidité relative moyenne reste supérieure à 80% quel que soit le mois de l'année.

Le département de la Sangha constitue un carrefour naturel entre le Cameroun, le Gabon et la République Centrafricaine. Cette position

géographique constitue un atout majeur pour son développement. En effet, ce territoire qu'on appelle déjà le « triangle d'or du Congo », est devenu un carrefour sous-régional grâce à la construction de la route Ouesso-Brazzaville-Pointe/noire (1400 km) qui relie le département à la capitale politique Brazzaville et au Port de Pointe-Noire sur l'océan atlantique et de la route Ketta-Djoum reliant le Congo et le Cameroun. Première route d'intégration entre deux pays de l'Afrique centrale, la route Ketta-Djoum, longue de 1624,5 Km, fait partie du Programme Directeur Consensuel des Transports (PDCT) de la sous-région. En plus de la route, la rivière la Sangha, affluent du fleuve Congo, est navigable une bonne partie de l'année. L'importance du développement de la Sangha n'est donc pas seulement d'intérêt local mais également sous régional et international.

La dotation du département en ressources génériques et spécifiques est très forte : une infrastructure énergétique, fortes potentialités économiques grâce à des prédispositions naturelles (couvert forestier, cours d'eau, sites touristiques, potentiels miniers, etc.). Les principales activités économiques pratiquées sont l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, la chasse. Le potentiel naturel du département n'est donc pas limité. Il existe beaucoup de marges de manœuvres pour une politique de développement territorial. Les activités économiques à développer dans la Sangha et les branches industrielles seront : l'industrie forestière (bois); l'industrie agroalimentaire (crème de chocolat, torréfaction, huilerie...); les cultures de rente (cacaoyer, caféier, palme à huile); les cultures vivrières (manioc, banane); les cultures maraîchères; les mines; l'écotourisme. C'est ainsi que dans le cadre du Plan National de Développement 2012-2016, le Congo a lancé des programmes sectoriels en utilisant l'approche par grappe²³. A cet effet, des études menées sur la compétitivité relative des filières ont montré que le département de la Sangha pourra développer quatre grappes d'activités à partir du bi-pôle constitué des villes de Ouesso et Pokola. Il s'agit des grappes suivantes :

21 Le PNUD, dans son étude sur les perspectives de diversification de l'économie congolaise, avait suggéré une reconfiguration de l'espace économique congolais et un partage de fonctions industrielles en sept pôles de développement: le pôle Pointe-Noire (Kouilou); le bi-pôle Nkayi-Dolisie (Vallée du Niari); le pôle Brazzaville (Pool); le bi-pôle Ollombo-Oyo (Basse Alima); le bi-pôle Owando-Makoua (Cuvette); le bi-pôle Ouesso-Pokola (Sangha); le bi-pôle Lekana-Zanaga.

22 Ce sont les quatre principaux districts du département de la Sangha.

23 Une grappe sectorielle ou d'entreprises peut être définie comme une concentration géographique de un ou, le plus souvent, de plusieurs secteurs au sein desquels les entreprises et d'autres acteurs des systèmes spatio-économiques interagissent de manière formelle ou informelle au niveau de leurs activités. Elle comprend donc l'ensemble des entreprises appartenant aux différents compartiments d'une filière, les secteurs de tête, les activités de soutien, les infrastructures et les autres services économiques de base. Une grappe sectorielle est à la fois fonctionnelle (du point de vue économique : production et échanges) et spatiale.

agriculture et chaîne agro-industrielle ; forêt et industrie du bois ; mines et écotourisme.

Tableau n° 2 : Identification des grappes et opportunités dans le département de la Sangha

Département	Identification des grappes	Opportunités
Sangha	<ul style="list-style-type: none"> Forêt et Industrie du Bois 	<ul style="list-style-type: none"> Opportunité pour le Congo de faire de sa forêt : sanctuaire mondial de politiques durables en forêt tropical Valorisation poussée du bois, et insertion dans les filières de valeurs comme le logement et l'immobilier en bois Développement d'une filière intégrée et a forte valeur ajoutée ; Développement des centres de Formations aux métiers du bois ;
	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture, Élevage, Pêche et Aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des cultures vivrières ; Développement des cultures de rentes ; Développement des élevages conventionnel et non conventionnel ; Développement des centres agropastoraux et les fermes ; Poursuivre le développement des CEMA ; Développement de centres domaniaux de pisciculture et d'aquaculture ; Développement de centres de pêche continentale et maritime ; Développement des centres de conservation ;
	<ul style="list-style-type: none"> Mines 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'artisanat minier ; Développement des unités de transformations locales ; Approfondir les connaissances du sous-sol et du sol ;
	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des infrastructures et des équipements touristiques ; Développement des ressources humaines ; Développement de l'environnement du secteur du tourisme et des loisirs ; Mettre en place un mécanisme de vulgarisation de la destination touristique Congo ;

		• Mise en valeur des sites touristique.
--	--	---

Sources : PND Congo 2012-2016

Pour les besoins de l'article, seules les deux premières grappes seront analysées.

La valorisation des ressources territoriales par l'innovation et le changement technologique

L'innovation, le changement technologique et la promotion des grappes peuvent constituer un levier pour la transformation du département de la Sangha en territoire économique ouvert. Ceci malgré les faiblesses²⁴ constatées par l'OIF²⁵ dans les pays africains dans la promotion des grappes.

La grappe « agriculture et agro-industrie »

Les systèmes de production agricole dans le département de la Sangha sont mixtes, comprenant à la fois une production d'auto-subsistance et une production marchande. La plupart des cultures sont des cultures de subsistance pratiquées sur de petites surfaces dispersées, à l'aide d'outils rudimentaires. L'agriculture reste donc de type traditionnel. Les productions et rendements moyens de ces cultures restent faibles par rapport à la demande locale. La production de manioc est estimée à 19.200 tonnes, ce qui représente environ 4% de la production nationale et demeure très insuffisante pour couvrir les besoins locaux. La production de l'arachide est négligeable, avec environ 60 tonnes (0,6% de la production du Congo). Celle de la banane plantain est faible, puisqu'elle avoisine 2320 tonnes (2 % de la production nationale) et la production de maïs représente 71 tonnes, soit 0,9 % de la production nationale.

Dans le département, l'agriculture commerciale est surtout marquée par la production du cacao localisée dans les districts de Sembé, Souanké et Mbala. Le cacao trouve dans la Sangha des terres et un climat très favorable à son expansion. Malgré un prix relativement rémunérateur elle était estimée en 2001 à 1280

tonnes très en baisse suite à l'abandon de nombreuses exploitations après la liquidation de l'office public chargé de la commercialisation. Le palmier à huile trouve dans les écosystèmes de la Sangha des conditions pédo-climatiques très favorables à son développement. Les plantations industrielles (Tenera) couvrent 4.000 ha à Kandéko et 1000 ha à Mokeko. La production du complexe agro-industriel Sangha-palm avait atteint au début de la décennie 1990, environ 13.000 tonnes de noix. Aujourd'hui, ce complexe industriel n'est plus fonctionnel et la production d'huile est inférieure à 2.000 tonnes. Dans le cadre de la relance de la filière huile de palme, les activités de Sangha-Palm ont été reprises par l'entreprise Eco-oil²⁶ qui procède à la replantation, l'entretien des anciennes plantations et à la production de l'huile de palme.

La relance de l'agriculture commerciale dans le département consiste à : développer les chaînes de valeur des filières (cacao, café, palmier à huile, manioc); améliorer en quantité et en qualité des appuis apportés en terme d'encadrement technique, de lutte contre les maladies, d'approvisionnement en intrants, et d'amélioration technique par une mécanisation ciblée. Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont réalisé des projets avec les organismes de développement et engagé des partenariats avec des sociétés multinationales. Par exemple, à travers le PRODER ²⁷, le département a bénéficié de 4 570 000 boutures de manioc à haut rendement (30 à 40 tonnes par hectare) produites à partir de sept (7) variétés expérimentées au Centre de Recherche Agronomique de Loudima (CRAL). Ces sept (7) variétés sont très prisées par les producteurs du fait de leur bon rendement, la bonne qualité de la farine de manioc (*foufou*), du pain de manioc (*chikwangue*) et des feuilles de manioc (*pondou*). Ces variétés peuvent constituer la base d'une industrialisation et de développement de la chaîne de valeur de la filière manioc.

²⁴ Ces faiblesses concernent: le niveau de coopération interentreprises, les politiques publiques, le dialogue public/privé, le soutien des bailleurs, la coordination entre les divers programmes d'appui, l'accès aux services financiers et non financiers.

²⁵ OIF & CPCAF (2012), le financement des grappes d'entreprises en Afrique Francophone.

²⁶ ECO-OIL ENERGIE SA est une société de droit Congolais détenue à 100% par ECO-OIL ENERGIE SA MALAISIE.

Elle a racheté les actifs de l'Ex SANGHA PALM et a signé une convention de concession d'exploitation avec l'Etat Congolais de 50 000 Ha renouvelables (5000 hectares destinés à l'exploitation et 45000 hectares destinés à l'export pour le BIODIESEL) sur 25 ans renouvelables, avec un programme d'exécution qui s'étale sur 8 ans.

²⁷ Rapport d'achèvement du Projet de développement rural dans les départements du Pool, de la Sangha et de la Likouala (2014), Gouvernement du Congo et FIDA.

De même, un partenariat²⁸ a été établi entre le Ministère de l'agriculture et la Compagnie industrielle des bois (CIB) pour le développement de la chaîne de valeur cacao. Ce partenariat vise l'amélioration du verger productif, la mise en place de pépinières et de champs ensemencés, la recherche-développement, la valorisation et la durabilité de la culture. Pour concrétiser ce programme sur le terrain, l'État s'est engagé à financer, sur cinq ans, la production de 32 millions de plants qui seront cédés gratuitement aux producteurs afin de planter 30 000 hectares de cacao. La CIB a formé près de 500 producteurs à la qualité, à la conduite d'une récolte, au séchage et au conditionnement.

Dans la même logique, la société malaisienne ATAMA plantation a été sollicitée pour le développement du palmier à huile et l'État lui a consenti 40.000 ha. Ainsi, en se fondant sur l'approche par grappe, une chaîne de valeur de la filière huile de palme pourrait se développer dans le département de la Sangha.

La grappe « forêts et industrie de bois »

Le domaine forestier couvre 22 millions d'hectares, soit 65% du territoire national et 12% des forêts d'Afrique Centrale. Représentant 4% du PIB (et moins de 10 % du PIB hors pétrole), le bois constitue le second secteur d'activité du pays, et compte 10.000 emplois. La forêt de la Sangha occupe une superficie de 5.800.000 hectares, dont 3.195.200 hectares en exploitation par les sociétés forestières, où abondent des bois rouges prisés (Sapelli et Sipo notamment). L'État a déjà concédé dans le département de la Sangha 4,32 millions d'hectares, soit 9 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) variant de 0,2 à 1 million d'hectares, avec une autorisation de production annuelle de 100.000 m³ par UFA. L'exploitation forestière est l'œuvre des sociétés forestières comme CIB-OLAM, IFO, SIFCO et SEFYD.

Cette activité forestière s'est traduite ces dernières années par un fort développement des coupes, malgré les difficultés de transport dues à l'éloignement des ports d'exportation (Douala et Pointe-Noire). Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ces productions.

Tableau n°3: Évolution des productions de la filière bois dans le département de la Sangha

Années Volumes (m ³)	1999	2001	2003	2005	2007
Production grumes	285.817	461.334	327.043	387.205	355.126
Entrées en usine	146.743	287.315	341.240	371.973	438.975
Production sciages	40.820	91.343	106.461	136.705	157.659
Productions des débités (rebut)	0	0	0	626	580
Exportations grumes	125.132	144.854	105.105	95.295	49576
Exportations sciages	39.206	70.891	75.176	95.135	128.497

Source : SEP-Direction départementale des Eaux et Forêts de la Sangha.

Comme on peut le voir, les productions de la filière bois dans la Sangha portent de plus en plus sur les produits transformés, la loi n°16-2000 du 20/11/2000 du code forestier exigeant que 85 % des grumes soient transformés sur

place. L'application effective des dispositions de ce code devrait faciliter à terme l'industrialisation du département de la Sangha, avec l'implantation d'unités de transformation de bois à forte capacité de production et la

²⁸ Plan national de développement de la culture du cacao de 2014 à 2018, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Brazzaville, Congo.

consolidation des performances des structures déjà existantes à Pokola, Ngombé et Kabo.

Pour les activités de cette grappe, les différentes opportunités sont présentées dans le tableau ci-dessus: en amont, il s'agit de développer la formation professionnelle par la création d'un centre supérieur et des centres secondaires de formation aux métiers de la forêt et du bois; encourager la recherche-développement au sein de la filière bois; en aval: réaliser des infrastructures logistiques et commerciales de la filière bois en améliorant la connaissance des marchés et des circuits commerciaux et en mettant en place des plates formes d'exportation des produits transformés de bois. Pour les infrastructures et autres facteurs de production, il s'agit d'améliorer le dispositif réglementaire, institutionnel et de gouvernance du secteur bois en créant une agence de coordination de ses activités.

Ces grappes éventuelles devront tabler sur des possibilités d'association horizontales et privilégier des relations intersectorielles et les réseaux d'entreprises au niveau local.

En conclusion, la trajectoire de l'économie de la Sangha est très largement dépendante de sa dotation initiale (P. Ralle, 1991), en ressources et de leur valorisation que les entreprises locales auraient réussi à mettre en œuvre. Par exemple, le territoire de la Sangha dispose d'un marché à trois composantes (le marché local, le marché national et le marché international) qui lui permet de valoriser ses ressources dans ces trois dimensions. En tenant compte de la théorie de la base (D. North, 1955), le secteur d'exportation s'appuiera sur la demande nationale et internationale (celle-ci exogène), tandis que le secteur hors base ou local s'illustrera sur le marché local (de nature endogène).

Ces ressources territoriales construites ne sauraient apporter la prospérité à un territoire sans une bonne gouvernance et donc une coordination des acteurs.

La coordination des acteurs dans la valorisation des ressources territoriales

Cette sous partie entend expliciter le contenu du deuxième pilier de la construction territoriale. Elle identifie d'abord les acteurs, puis explique ensuite, ce qui est la coordination des acteurs et son importance dans le processus de construction de territoire. En effet, quelle que soit l'approche ou l'optique dans laquelle on se situe, celle des grappes d'activités qui nous occupe ici, le propos est le même: pour qu'un territoire émerge (se construise), il faut que les acteurs se coordonnent. Sans coordination, ou ce que F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur (2005) appellent «gouvernance territoriale²⁹», le territoire est voué à devenir un espace passif qui subit les évolutions et les contraintes de son environnement extérieur. On est ici proche de l'argument de D. North (1973) selon lequel, «l'organisation de l'économie est source de croissance».

Sur le plan empirique, elle correspond au constat établi à partir des années 70 de l'échec de la régulation hiérarchique centralisée. Les politiques publiques, venant d'«en haut» ne prennent pas en compte les particularités du local, qui est assimilé à un échelon de mise en application de la planification centralisée. La gouvernance ici n'est pas gouvernement d'unités administratives locales, mais une coordination multiscale des acteurs privés et publics autour d'un projet en vue de résoudre un problème productif. Elle résulte de l'interaction d'un certain nombre de groupes qui s'influencent mutuellement. Il s'agit de situer le développement territorial dans un environnement concurrentiel, assurer le partenariat, mettre en œuvre des structures de coordination (comité de pilotage, de suivi, cellule d'animation), donc de développer une gouvernance de la grappe.

Les acteurs à mobiliser

Vu l'importance de la filière bois dans le département de la Sangha, le présent article ne traitera uniquement que de la coordination des acteurs au sein de la grappe «forêts et industrie de bois». Les principaux acteurs intervenant au sein de la grappe «forêts et industrie de bois» peuvent être répartis en fonction des trois compartiments de la filière.

Les principaux intervenants dans les activités de soutien en amont comme en aval.

²⁹ F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur dans leur intitulé «la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?» définissent la gouvernance territoriale comme étant un

processus non seulement de coordination des acteurs (privés et publics), mais aussi d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité.

Pour les infrastructures et autres facteurs de production, tous les ministères et /ou administrations déconcentrés en charge des secteurs suivants : énergie, eau, transports, aménagement du territoire et affaires foncières ; les banques ; les communes de Ouessou et de Pokola, les élus locaux, les chefs de village et de quartier, les syndicats des exploitants forestiers, les associations patronales et les églises. Dans un pays comme le Congo où la décentralisation balbutiante en raison des pratiques populistes et clientélistes, ajoutée à la faiblesse de la société civile, la question cruciale consiste donc à amener les acteurs locaux à se mobiliser autour d'un projet de construction de territoire.

CONCLUSION

L'objectif de ce travail était de rendre compte du rôle que jouent et que pourraient jouer les territoires économiques dans le processus de diversification de l'économie congolaise. L'analyse des structures économiques et sociodémographiques de ces territoires nous enseigne qu'ils jouent dans le contexte actuel un rôle très limité du fait de leurs dérives économique et démographique, et de leur enclavement.

Fort de ce constat, nous avons essayé, en s'appuyant sur les deux piliers de la construction territoriale que sont la valorisation des ressources territoriales et la coordination des acteurs, de montrer comment la construction des territoires économiques ouverts peut constituer une alternative pour la diversification économique. En partant de l'idée de faire participer sans exclusive toutes les composantes de la société congolaise, l'examen des structures économiques et sociales des territoires ouvre de nouvelles perspectives de développement. Elles doivent s'appuyer sur des stratégies de développement basées sur la valorisation des ressources locales tout en intégrant les chaînes de valeur locale, nationales et internationales. Ce mode de développement qu'on pourrait qualifier « d'endo-exogène » (GOUTTEBEL, 2001) se concrétise dès lors que, le développement endogène (initié dans les territoires) se traduit par la valorisation des ressources locales (savoir-faire, traditions entrepreneuriales, réseaux institutionnels, ...) dont les territoires disposent pour satisfaire le marché local, avant de se lancer dans la conquête des autres marchés. Cette dynamique est avant tout portée par les acteurs locaux et l'État peut l'encourager, voire y participer.

Donc, les ressources territoriales construites à la suite d'une mobilisation des acteurs sont enfin de compte la véritable richesse qui permet au territoire de se développer.

Ainsi, l'impulsion de la dynamique des territoires proviendrait de :

- la connaissance des territoires afin de mieux les organiser et d'amorcer un processus de construction des ressources territoriales;
- le renforcement de la gouvernance territoriale par la consolidation du processus de décentralisation et la mobilisation des acteurs;
- l'éducation et la formation des acteurs locaux (par exemple, faire en sorte que tous les élus bénéficient d'une formation aux stratégies de développement territorial et les jeunes d'une formation à l'acquisition des compétences entrepreneuriales);
- l'innovation et la créativité des acteurs locaux pour le développement entrepreneurial.

En somme, quelques conditions minimales sont requises pour faire émerger dans le pays les territoires économiques ouverts, susceptibles de transformer structurellement l'économie nationale et de stimuler durablement la croissance. Face au productivisme forcené, aux absurdités de la mondialisation, aux dangers écologiques, nous avons montré que l'économie du territoire constituait une alternative sérieuse sur laquelle on pouvait faire reposer une véritable politique économique.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT F., M.GUERIN M, & PERRIER-CORNET P., (2001), Organisation et territoire: un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux, In : *RERU*, n°3, pp393-414.
- BECATTINI, G. (1992), « Le district marshallien : une notion socioéconomique », in : BENKO G. et LIPIETZ A.(dir.), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, P.35-55.
- BENKO G., LIPIETZ A., (2001), *La richesse des régions, la nouvelle géographie socio-économique*, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté.
- Commission Économique pour l'Afrique(C.E.A), (2002), *Les économies de l'Afrique Centrale*. Éditions, Maisonneuve et Larousse, Paris.
- Commissariat Général du Plan, (1977), *Économie et territoires*, La Documentation Française, Paris.
- CNSEE, (2010), *Le RGPH-2007 en quelques chiffres*, Brazzaville, République du Congo.

- COURLET C., (2001)**, Territoires et régions: Les grands oubliés du développement économique, Ed. L'Harmattan, Paris.
- Dejardin, M. Guio, A.-C. et Marechal L. (1999)**, Croissance endogène spatialisée et développement régional: apports pour une évaluation critique des plans stratégiques d'aménagement du territoire? Tendances Economiques, Septembre 1999, Belgique.
- DIMEO, G., (1995)**, Les territoires au quotidien, Paris, L'Harmattan.
- DGP (avril 2014)**, Rapport annuel d'avancement du PND 2012-2013. Draft-provisoire, Brazzaville, Congo
- DUPUY, C. & PECQUEUR, B. - (1995)** - Convention et territoire, In RERU, n°4.
- FERGUENE A., (1999)**, « Dynamiques territoriales et milieux innovateurs », In : *Cahiers du CREAD*, n°50 pp.113-135.
- FERGUENE A., (2004)**, Gouvernance locale et développement: Le cas des pays du sud, Ed. L'Harmattan, Paris
- FIDA. (2014)**, Rapport d'achèvement du Projet de développement rural dans les départements du Pool, de la Sangha et de la Likouala (2014), Brazzaville- Congo.
- GREFFE X., (1996)**, « Politiques d'aménagement du territoire et espaces ruraux », In : *RERU*, n°2.- 1984, Territoire en France; les enjeux économiques de la décentralisation. Economica, Paris.
- GUICHAOU A., (1989)** Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale. Tome 2 – la liquidation du monde paysan congolais, Paris, L'harmattan.
- GUIGOU J.L., (1983)**, Le développement local, espoirs et freins, colloques de Poitiers.
- HIRSCHMAN A., (1986)**, Vers une économie politique élargie, Paris, Minuit.
- HIRSCHMAN A., (1986)**, Vers une économie politique élargie, Paris, Minuit.
- HOUEE P., (1992)**, « Territoires ruraux et développement », In : *Décentralisation*, n°12, Lyros alternatives, Paris.
- Institut National de la Statistique (I.N.S), (2012)**, Le RGPH-2007, Volume 3, La dynamique de la population, Brazzaville, République du Congo.
- INSEE flash Auvergne- Rhône-Alpes (2016)**, « des territoires spécialisés au sein d'une économie diversifiée », n°2, Février.
- INSEE flash Auvergne- Rhône-Alpes (2015)**, « Un tissu industriel varié », n°15.
- JOYAL A., (2002)**, Le développement local: comment stimuler l'économie des régions en difficulté, Les presses de l'Université Laval. Ed. de l'IQCR.
- KRUGMAN P., (1993)**, "On the Number of Location of Cities"
- KRUGMAN P., (1995)**, Development. Geography, and Economic Theory, MIT Press
- KOUTASSILA, J.P (1998)**, « le syndrome hollandais : théorie et vérification empirique au Congo et au Cameroun », centre d'économie du développement, université Montesquieu, Bordeaux IV, France, 23p.
- LAMARA, H., (2009)**, « les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », Revue développement durable et territoires (en ligne), Varia (2004-2010) consulté le 12/02/2017.
- LENGA S.D., (2014)** – Géographie et territoires de l'entrepreneur : l'ambiguïté d'une cognition située par les opportunités d'affaires, In : l'Économie territoriale en question, Ed. L'Harmattan, Paris.
- LOINGU G & MEMERY J.C. (sous la direction de) – (1997)** - Construire la dynamique des territoires, Ed. L'Harmattan, Paris.
- Marchés et Tropicaux et Méditerranéens, (2001)** - spécial Congo, n°2921, nov.
- Ministère de l'agriculture et de l'élevage, (2013)**, Plan national de développement de la culture du cacao de 2014 à 2018, Brazzaville, Congo.
- NORTH, D. (1955)**, « Location theory and regional economic growth », Journal of Political Economy.
- NORTH, D.C. et THOMAS, R.P. (1973)**, L'essor du monde occidental, Flammarion, 1980.
- PECQUEUR B., (2005)**, Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In : ANTHÉAUME Benoît (ED.), GIRAUT F. (ED) – *Le territoire est mort : vive les territoires ! : Une refabrication au nom du développement*. Paris : IRD, P 295-316.
- PNUD, (2012)**, Etude sur la vulnérabilité de l'économie congolaise et ses perspectives.
- POLESE M., (1994)**, Économie urbaine et régionale logique spatiale des mutations économiques. Paris, Economica.
- QUEVIT M., (1986)**, Le pari de l'industrialisation rurale. *Éditions régionales Européennes*, Genève.
- RICARDO, D. (1823)**, Principles of Political Economy and Taxations, Cambridge University Press.
- SAUTTER G.,- (1972)** - La région Traditionnelle en Afrique Tropicale, In : *Régionalisation et développement*, 2ème édition, Paris.
- SAMBA R., (2013)**, Contribution des PME à la diversification de la production dans le secteur forêts et environnement en République du Congo: enjeux et perspectives, Rapport de recherche du FR-CIEA, n° 70/13- Dakar.
- STIGLITZ J.E., (2002)**, La grande désillusion, Fayard, Paris.
- STÖHR, W. (1984)**, « La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional ? » In : AYDDALOT PH. Ed. Crise et Espace, Economica.
- ZIMMERMAN J.B. (sous la coordination de...), (1998)**, Construction territoriale et dynamiques productives, Rapport final, Déc. 1998, Conventions d'études n°18/1997 du Commissariat Général du Plan.